

Département des Pyrénées-Orientales  
COMMUNE DE PORT- VENDRES

**DÉCISION n° 208/2023**

**Objet : Contrat de cession de droit de représentation passé avec la Société On Stage Production – Festikids sculpteur sur ballon**

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les animations prévues sur la Commune de Port-Vendres à l'occasion du Village de Noël,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de passer un contrat de cession de droit de représentation avec le prestataire,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De passer un contrat de cession de droit de représentation avec la Société On Stage Production, dont le siège social est à Rivesaltes (66600), 16 rue des Palmiers.

**Article 2<sup>nd</sup>** : Les modalités dudit contrat sont les suivantes :

- **Objet** : Festikids sculpteur sur ballon
- **Dates** : 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 2023
- **Lieu de la représentation** : Caserne du fer à cheval
- **Heure** : 15h30 à 19h
- **Montant** : 1.698,55 € TTC

**Article 3** : Dit que la dépense est prévue au budget 2023, au chapitre 011, article 6232, fonction 024.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 06 décembre 2023

Le Maire,  
Grégory MARTY



Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 08/12/2023  
Et publication ou notification du : 08/12/2023  
Affichée du : 11/12/2023 au : 11/02/2024  
Affichage sur le site de la Ville : 11/12/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20231206-DEC208-2023-AU  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023